Ville de Genève Conseil municipal

21 mai 2015

Réponse du Conseil administratif à la pétition du 5 juin 2012: «Pourquoi la Ville de Genève a-t-elle raté l'expérience de gestion des pigeons?»

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-290 au Conseil administratif avec remarque de négligence de la part du Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La gestion du pigeon des villes (ou pigeon biset) préoccupe le Conseil administratif.

Ce volatile est très sociable et grégaire, il se tient souvent sur le même lieu et sa concentration provoque des salissures corrosives sur les bâtiments, des poussières de déjections allergènes pour l'homme et des dégâts aux végétaux.

Par ailleurs, sa domestication est préjudiciable à l'espèce. Sa consommation alimentaire quotidienne est de l'ordre de 50 g, quantité qu'il trouve aisément dans nos villes, sans l'aide de l'homme.

Pendant plus de trente ans, le Service des espaces verts (SEVE) a distribué, avec l'aide de nombreux bénévoles, des graines de maïs traitées avec une hormone contraceptive, l'Ornistéril. Cette technique a permis de maintenir la population de pigeons à un niveau acceptable.

Lors du vote du budget 2005, le Conseil municipal a décidé de supprimer la ligne budgétaire dévolue à l'achat de ces graines.

Un recensement de la population de ces volatiles a été effectué en 2008. Ce sont de 4000 à 4500 individus qui ont été comptés sur le territoire communal.

Afin d'éviter sa prolifération sur certains sites, il est indispensable de mener une campagne d'éducation du public sur l'interdiction de nourrir ce volatile car, outre qu'elle est préjudiciable à l'espèce, cette pratique provoque d'importantes nuisances. Par ailleurs, la Ville se doit de respecter les obligations légales et réglementaires en vigueur.

En effet, l'article 15 B du règlement sur la propreté, la salubrité et la sécurité publiques (F 3 15) précise qu'il est «interdit de déposer sur le territoire de la Ville de Genève [...], en quelque endroit que ce soit, de la nourriture destinée aux pigeons bisets». Comme on l'a vu, ces volatiles trouvent suffisamment à manger en milieu urbain

Par ailleurs, deux pigeonniers ont été installés au centre-ville (place des Augustins et place du Cirque) en 2011 pour une durée expérimentale de deux ans. L'objectif était d'évaluer l'état sanitaire de la population de pigeons et d'offrir un support à l'éducation des habitants.

Suite à la présence d'une population importante de corneilles aux environs de la place du Cirque, le pigeonnier n'a pas été occupé par les pigeons. C'est pourquoi l'édicule a été enlevé après une année. L'expérience se poursuit uniquement à la place des Augustins, à ce jour sans succès.

Au printemps 2012, le SEVE a entrepris une campagne d'information auprès du public à l'aide d'articles dans la presse et de distribution de flyers par les services municipaux concernés, incitant la population à ne pas nourrir les pigeons.

En effet, des concentrations de ce volatile ont été observées sur certains sites, notamment la pointe nord de la plaine de Plainpalais, la place des Augustins et la place des Alpes, lieux où les pigeons sont nourris par les habitant-e-s.

Enfin, le SEVE est en contact avec les spécialistes de la gestion des pigeons des villes de Lausanne et de Bâle ainsi qu'avec des entreprises spécialisées dans ce domaine.

Dès lors, le Conseil administratif souhaite poursuivre l'information à la population sur l'interdiction de nourrir les pigeons, car il estime que cette action porte ses fruits sur le long terme.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: Jacques Moret Le conseiller administratif:

Guillaume Barazzone